

INFOMERCIER

Bulletin spécial – Sécurité routière

Volume 77

02

MOT DES ÉLUS

04

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE

08

PRÉVENTION

12

QUI JOINDRE?



MOT DES MINISTRES



LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS !

En 2018, le nombre d'accidentés de la route au Québec a connu une baisse importante comparativement à 2017. Cette amélioration est d'autant plus remarquable considérant que le risque d'accident s'est accru en raison de l'augmentation du nombre de véhicules en circulation et du nombre de titulaires de permis. Ce bilan confirme que, bien que les améliorations soient de plus en plus difficiles à obtenir, il est toujours possible de réduire le nombre d'accidentés sur les routes.

La saison hivernale est l'occasion de rappeler à tous les usagers de la route que la sécurité routière, c'est l'affaire de toutes et tous ! Cette responsabilité commence par le respect des règles et l'adoption de bons comportements. Ainsi, chacune et chacun de nous doit faire preuve de vigilance et de prudence dans ses déplacements, et ce, peu importe le mode ou le moment de l'année.

Votre communauté a été durement touchée par des accidents malheureux ces dernières années. Pour nous, chaque victime est une victime de trop. C'est pourquoi votre gouvernement pose des actions concrètes, telles que l'aménagement de clôtures le long de la route 138 pour limiter l'accumulation de neige sur la chaussée, afin de constamment perfectionner l'environnement routier.

La distraction, la vitesse, les facultés affaiblies et la fatigue au volant sont les principales causes d'accidents au Québec. L'une des façons d'améliorer le bilan routier est de faire de la sensibilisation. À cet égard, votre gouvernement mise sur des campagnes et se rapproche des citoyennes et citoyens par des activités menées sur le terrain en collaboration avec ses partenaires, tels les municipalités et les corps policiers. Des messages sur la conduite hivernale sont actuellement diffusés afin d'inviter les conducteurs à ralentir et à garder leurs distances. Nous vous assurons que tout est mis en œuvre pour sauver des vies.

En terminant, en raison de l'hiver et des conditions météorologiques changeantes, nous vous invitons à redoubler de prudence et à adapter votre conduite !

François Bonnardel

Ministre des Transports et ministre responsable de l'Estrie

Andrée Laforest

Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et ministre de la Sécurité publique suppléante



FRANÇOIS BONNARDEL



ANDRÉE LAFOREST

MOT DE LA DÉPUTÉE ET DE LA MAIRESSE

FAIRE AVANCER LE DOSSIER DE LA ROUTE 138

Un accident, une tragédie routière, et nous voilà qui pleurons des personnes chères disparues beaucoup trop tôt.



Les trop nombreux accidents survenus sur cette partie de la route 138 qui traverse notre région sont une grande préoccupation pour moi-même, mais aussi pour notre gouvernement. Je travaille très fort tous les jours afin de faire avancer ce dossier auprès de mes collègues du ministère des Transports et du ministère de la Sécurité publique. Je collabore également de près avec la Ville de Mercier, et notre objectif à tous est de trouver des solutions viables et efficaces afin de corriger cette situation des plus problématiques.

Je suis de tout cœur avec les familles des victimes de ces tragédies. Mes pensées et mes meilleurs vœux de force et de courage vous accompagnent. Soyez assurés que je continuerai de veiller à ce que ces pertes de vie, quoique toujours tristes et déchirantes, ne restent pas vaines.

MarieChantal Chassé
Députée de Châteauguay



MARIECHANTAL CHASSÉ,
Députée de Châteauguay

UNE PRÉOCCUPATION CONSTANTE DEPUIS 6 ANS

Dès notre élection, à l'automne 2013, la sécurité des citoyens de Mercier a toujours constitué une des priorités du conseil municipal. La sécurité routière du territoire est donc un enjeu pour lequel nous accordons beaucoup d'attention.

L'automne dernier, un accident mortel survenu sur notre territoire est venu nous rappeler à quel point il est important que tous les acteurs (élus, ministères, administration municipale, service de police, mais aussi les automobilistes), fassent leur part afin d'améliorer notre bilan routier.

C'est pourquoi nous nous réjouissons de la collaboration que nous avons eue avec plusieurs ministres du gouvernement du Québec sur le sujet, de même qu'avec notre députée. Plusieurs dossiers ont débloqué ces dernières semaines et nous nous assurerons qu'ils se concrétisent le plus rapidement possible.

IL NE FAUT JAMAIS OUBLIER QUE LES ACCIDENTS AUTOMOBILES FONT UN GRAND NOMBRE DE VICTIMES, DONT LES FAMILLES ET PROCHES DES PERSONNES IMPLIQUÉES DANS CES ACCIDENTS. C'EST D'AILLEURS PARCE QUE NOS PENSÉES SONT AVEC EUX QUE NOUS CHERCHONS À AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE NOTRE TERRITOIRE.

En terminant, nous invitons tous les automobilistes à redoubler de prudence sur les routes, particulièrement durant la saison hivernale. Vitesse, distraction, alcool et drogue n'ont pas leur place derrière un volant : rappelons-nous-en pour éviter une prochaine tragédie routière.

Lise Michaud
Mairesse



LISE MICHAUD, Mairesse

LA VILLE DE MERCIER SUIT LA SITUATION DE PRÈS

Depuis 2013, les membres du conseil municipal de la Ville de Mercier ont toujours suivi de près les enjeux de sécurité routière de l'ensemble du territoire. Le boulevard Saint-Jean-Baptiste (route 138) a fait l'objet d'une attention particulière.

Ainsi, au fil des ans, le conseil municipal a adopté plusieurs résolutions demandant au ministère des Transports du Québec d'implanter différentes mesures visant à améliorer la sécurité routière.

Parmi les initiatives proposées :

- Implantation de feux de circulation à l'angle de la rue Marleau
- Remise en fonction du virage à gauche protégé à l'angle de la rue Côté
- Ajout d'un feu clignotant pour piétons à l'intersection de la rue William
- Installation d'un brise-vent à plusieurs endroits de la route 138

À la suite d'un tragique accident mortel survenu en octobre 2019, la mairesse de Mercier, Lise Michaud, a rencontré le ministre des Transports, François Bonnardel, et la députée de Châteauguay, MarieChantal Chassé, concernant la sécurité routière sur la route 138. Depuis, plusieurs mesures ont été annoncées par le ministère des Transports et d'autres analyses se poursuivent.

La Ville de Mercier est très heureuse que ses démarches auprès du gouvernement donnent ses premiers fruits. L'administration municipale et les élus entendent cependant continuer de suivre la situation de près afin de s'assurer que toute mesure pouvant contribuer à améliorer la sécurité routière de cette artère soit implantée le plus rapidement possible.

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS EN ACTION

L'amélioration de la sécurité routière constitue une priorité pour le ministère des Transports. L'évolution du bilan routier au cours des dernières années démontre que la mise en place de différentes mesures peut contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction du nombre de victimes de la route.

La recherche de pistes d'amélioration pour la sécurité routière dans l'axe du boulevard Saint-Jean-Baptiste fait l'objet d'échanges constants entre le Ministère et la Ville de Mercier. Ces échanges se sont accentués au cours des dernières semaines.

Voici un état d'avancement de quatre enjeux relatifs à route 138 à Mercier.

PLAN D'INTERVENTION DANS L'AXE DE LA ROUTE 138

Afin d'améliorer l'environnement routier, un plan d'intervention est déployé à court, à moyen et à long terme dans l'axe de la route 138 dans les municipalités de Mercier et de Sainte-Martine. Ce plan comprend une série de mesures pour améliorer la sécurité dans l'axe de la route 138, principalement dans la zone rurale entre les villes de Mercier et de Sainte-Martine.

Quelques actions concrètes en cours ou à venir

- Installation de clôtures pour retenir une partie de la neige dans les champs et ainsi en limiter l'accumulation sur la chaussée lors des périodes de grand vent.
- Réduction de la limite de vitesse à 80 km/h.
- Augmentation de la surveillance policière.
- Entretien plus rigoureux de la route 138 en période hivernale.
- Implantation des sites pour radars photo mobiles.
- Installation des bandes rugueuses le long des accotements et au centre des voies.

La sécurité routière étant l'affaire de tous, le ministère des Transports invite les usagers de la route à respecter, en tout temps, les règles de conduite et à adopter des comportements sécuritaires.

TRAVERSE PIÉTONNIÈRE SUR LA ROUTE 138 À L'INTERSECTION DES RUES WILLIAM ET DES ÉRABLES

Des ajustements apportés au règlement sur la signalisation routière permettent l'installation de feux rectangulaires à clignotement rapide dans certaines conditions. Ces feux pourront être installés aux passages piétonniers qui n'ont pas d'arrêt ou de feu de circulation à proximité. Les piétons pourront, à l'aide d'un bouton d'appel, faire clignoter des feux jaunes installés sur des panneaux, indiquant ainsi aux autres usagers de la route la présence d'un piéton en action. Cette signalisation pourra être aménagée à l'intersection du boulevard Saint-Jean-Baptiste et des rues William et des Érables. L'échéancier d'installation de cette nouvelle signalisation sera précisé prochainement.



AMÉNAGEMENT D'UN FEU DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 138 ET DE LA RUE MARLEAU

Une entente a été conclue à l'été 2019 entre le ministère des Transports et la Ville de Mercier en vue de l'aménagement d'un feu de circulation à l'intersection du boulevard Saint-Jean-Baptiste et de la rue Marleau. La conception du projet et le processus d'acquisition des servitudes requises pour la réalisation des travaux sont en cours. Une fois ce processus complété, le ministère des Transports pourra lancer l'appel d'offres pour trouver l'entrepreneur qui réalisera les travaux.

La date du début des travaux sera précisée lorsque le processus d'acquisition sera suffisamment avancé.



INTERSECTION DE LA ROUTE 138 ET DE LA RUE CÔTÉ

Le ministère des Transports est favorable au rétablissement d'une phase de virage à gauche protégé au feu de circulation de la route 138, en direction ouest, sur la rue Côté. L'aménagement des équipements requis pour l'ajout d'un cycle de virage à gauche est prévu pour le printemps 2020.





VERS UN VIRAGE À GAUCHE SÉCURITAIRE COIN CÔTÉ

Même si une voie additionnelle permet aux véhicules arrivant de Châteauguay de tourner à gauche sur la rue Côté (vers des commerces), l'absence d'un virage prioritaire rend souvent la manœuvre périlleuse. C'est pourquoi la Ville de Mercier a réclamé au ministère des Transports une reprogrammation de ces feux de circulation.

Cette reprogrammation des feux est prévue au printemps en 2020.

D'ici là, faites votre part en étant attentif aux véhicules qui désirent tourner à gauche sur la rue Côté et **soyez courtois en leur permettant de compléter leur manœuvre en toute sécurité!**

Rue Côté

Route 138 – Boulevard Saint-Jean-Baptiste

VILLE DE MERCIER



CECI N'EST PAS UNE RAMPE DE LANCEMENT!

Le boulevard Saint-Jean-Baptiste comporte une troisième voie en son centre. Il s'agit d'une voie réservée aux virages à gauche dans les deux sens de la circulation.

Il est donc interdit :

- De s'en servir comme rampe d'accélération pour s'intégrer à la circulation
- De s'en servir pour dépasser des véhicules
- D'utiliser la voie du centre pour dépasser des véhicules avant de virer à gauche

Il faut donc attendre au dernier moment avant d'utiliser la voie centrale pour tourner à gauche. Elle ne doit jamais servir à se sauver de la congestion routière!

Autoroute 30

FACILITER LA CIRCULATION COIN MARLEAU

La configuration de ce secteur rend difficile l'accès au boulevard Saint-Jean-Baptiste par la rue Marleau. Il est souvent difficile (et parfois dangereux) de tourner à gauche depuis la rue Marleau.

C'est pourquoi la Ville de Mercier réclame depuis plusieurs années l'implantation de feux de circulation à cette intersection. Le ministère des Transports a récemment confirmé que le processus de conception suivait son cours et que des feux de circulation seront installés dès que possible.

Rue de l'Église



VILLE DE MERCIER

Rue Marleau



D'ici là, **faites votre part en évitant de bloquer l'intersection** et faites preuve de courtoisie lorsque vous voyez qu'un automobiliste provenant de la rue Marleau tente de tourner à gauche sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste!

LUTTER CONTRE LES VENTS

Dans plusieurs secteurs ruraux, l'absence d'arbres à proximité de la route cause d'importantes bourrasques de neige et une chute drastique de la visibilité. En quelques minutes, le vent peut emporter le sel de déglçage et transformer la route en véritable patinoire!

C'est pourquoi certaines mesures ont déjà été mises en place :

- Installation de clôtures brise-vent, qui retiennent une partie de la neige dans les champs et limitent l'accumulation sur la chaussée.
- Réduction de la vitesse à 80 km/h entre Mercier et Sainte-Martine
- Augmentation de la surveillance policière.

Faites votre part en diminuant votre vitesse et en adaptant votre conduite durant la période hivernale.



Rue des Érables



VILLE DE SAINTE-MARTINE

Rue William



PRIORITÉ AUX PIÉTONS!

Trop peu de gens respectent le Code de la sécurité routière lorsqu'un piéton veut s'engager sur un passage piétonnier. La règle est pourtant simple : **si un piéton veut traverser, arrêtez et laissez-le passer!**

Au cours des prochains mois, une signalisation lumineuse s'ajoutera à la signalisation existante, de manière à rendre le passage piétonnier encore plus visible.

Par ailleurs, quand vous circulez vers Sainte-Martine, n'oubliez pas que la voie de droite est réservée aux véhicules qui empruntent la rue William. **Elle ne sert pas à dépasser des véhicules qui tournent à gauche** (vers des Érables)!

BILAN DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Voici un bilan des accidents survenus sur l'ensemble du territoire de Mercier, du 1^{er} janvier 2018 au 18 octobre 2019, compilés par le Service de police de la Ville de Mercier.

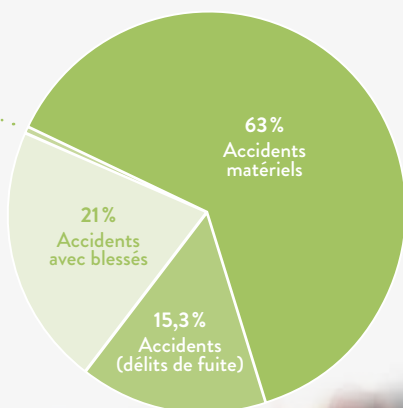
	2018	2019	TOTAL
Accidents matériels	94	68	162
Accidents (délits de fuite)	23	17	40
Accidents avec blessés	25	29	54
Accidents mortels	0	1	1
TOTAL	142	115	257

En pourcentage

0,4%
Accidents mortels

Environ 70 % des accidents matériels sont d'une valeur de plus de 2000 \$.

Mardi est le jour de la semaine où il survient le plus d'accidents.

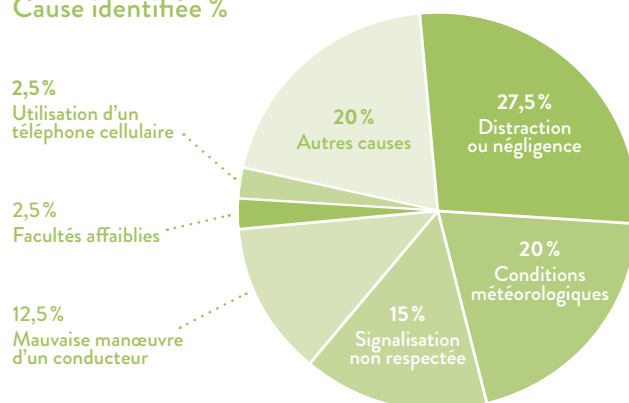


CAUSE PROBABLE DES ACCIDENTS AVEC DÉCÈS OU BLESSÉS

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) compile les causes probables des accidents lorsque ceux-ci comptent des blessés ou des décès.

À Mercier, la principale cause d'accidents est la distraction, avec une proportion de 27,5% des accidents dont la cause est répertoriée.

Cause identifiée %



PRÉVENIR LES ACCIDENTS

Bref, la personne la mieux placée pour améliorer le bilan routier, c'est **VOUS!**

En adoptant des comportements sécuritaires, en diminuant les distractions et en adaptant votre conduite aux conditions climatiques, vous contribuez à réduire le nombre d'accidents sur le territoire.



DES INITIATIVES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

La sécurité routière de l'ensemble du territoire constitue une importante préoccupation pour les citoyens de Mercier. C'est pourquoi plusieurs initiatives et mesures ont été mises en place au cours des dernières années.

- Création d'un comité de circulation
- Diminution de la limite de vitesse (50 à 40 km/h) dans les secteurs résidentiels
- Installation de 27 dos-d'âne allongés
- Installation de 40 silhouettes de sensibilisation
- Acquisition de 18 afficheurs de vitesse
- Ajout de panneaux d'arrêt obligatoire dans les secteurs résidentiels
- Ajout de marquage au sol dans les rues où l'on retrouve des virages prononcés
- Présence accrue du Service de police de la Ville de Mercier

Ces initiatives ont eu des impacts immédiats sur le comportement des automobilistes. Par exemple, les afficheurs de vitesse contribuent à sensibiliser les automobilistes sur leur vitesse réelle de circulation et les incitent à ralentir.

Afin d'améliorer constamment le bilan en sécurité routière, le comité de circulation et le conseil municipal de la Ville de Mercier continueront d'implanter toute solution ou innovation pouvant contribuer à ralentir la circulation locale et à diminuer les risques d'accidents automobiles sur notre territoire.

AU VOLANT, SOYEZ ATTENTIFS!

LEVER LE PIED: UN GESTE SIMPLE ET EFFICACE

La vitesse est l'une des causes d'accidents les plus importantes au Québec. C'est pourquoi le Service de police de la Ville de Mercier surveille chaque jour votre vitesse lors d'opérations de sensibilisation et de répression.

Rouler trop vite augmente vos risques d'accident... tout comme le montant de l'amende que vous pourriez récolter!

Excès de vitesse	Amende + frais	Points d'inaptitude
+ 10 km/h	68 \$	0
+ 20 km/h	103 \$	1
+ 30 km/h	195 \$	2
+ 40 km/h	535 \$ minimum	6 minimum
+ 50 km/h	809 \$ minimum	10 minimum

Attention! Depuis le 1^{er} août 2019, les amendes pour excès de vitesse dans les zones scolaires sont maintenant doublées, tout comme celles dans les zones de construction.

En plus de vous coûter extrêmement cher, les grands excès de vitesse (40 km/h et plus que la limite permise) entraînent une suspension de votre permis de conduire et une saisie de votre véhicule.

Nombre d'infractions (sur 10 ans)	Suspension du permis	Saisie du véhicule
1 ^{ère} infraction	7 jours	Remisage seulement
2 ^e infraction	30 jours	30 jours
3 ^e infraction et plus	60 jours	30 jours

ÉVITEZ LES ÉCRANS!

L'utilisation d'un téléphone cellulaire ou de tout autre écran électronique est une cause de plus en plus fréquente d'accidents, car elle engendre une grande distraction chez les conducteurs.

Même un simple regard vers l'écran peut causer un accident grave.

LE CELLULAIRE, ON N'Y TOUCHE PAS

Le seul fait d'avoir un appareil en main en conduisant est illégal, que ce soit pour :

- Faire ou recevoir un appel
- Lire ou envoyer un texto
- Consulter son agenda
- Regarder l'heure
- Sélectionner une liste d'écoute
- Consulter Facebook
- Naviguer sur le web

AMENDES ET SANCTIONS

1^{ère} infraction

- Amende de 300 \$ à 600 \$
- 5 points d'inaptitude

2^e infraction et plus (en 2 ans)

- Amende de 600 \$
- Suspension immédiate du permis :
 - 2^e infraction : 3 jours
 - 3^e infraction : 7 jours
 - 4^e infraction et plus : 30 jours

COHABITATION VOITURES-PIÉTONS : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Peu importe qui est responsable de l'accident, une collision entre une voiture et un piéton peut s'avérer mortelle pour le piéton, qui n'est pas protégé. C'est pourquoi il faut faire preuve de grande prudence dans nos déplacements.

AUTOMOBILISTES : BONNES PRATIQUES

- Gardez vos distances !
 - Roulez à au moins 1 mètre des piétons dans une zone de 50 km/h ou moins
 - Roulez à au moins 1,5 mètre des piétons dans une zone de 60 km/h ou plus
- Respectez la priorité des piétons !
 - Aux passages piétonniers, lorsqu'ils traversent ou manifestent l'intention de traverser
 - Aux intersections
- Immobilisez-vous avant la ligne d'arrêt
- Prévoyez la présence de piétons
- Communiquez avec les piétons
 - Faites un geste de la main pour confirmer que vous leur cédez le passage
- Ralentissez !
 - Un excès de vitesse d'à peine 10 km/h peut faire la différence entre la vie et la mort d'un piéton



PIÉTONS : VOUS AVEZ AUSSI DES OBLIGATIONS

- Vous devez utiliser le trottoir s'il y en a eu. Sinon, utilisez l'accotement (de préférence en sens inverse de la circulation)
- Traversez aux intersections ou aux passages pour piétons
- S'il y a des feux pour piétons, vous devez les respecter (silhouette blanche ou main orange). Seulement s'il n'y en a pas : respectez les feux de circulation.
- Il est interdit :
 - De traverser une intersection en diagonale
 - De faire de l'auto-stop sur la chaussée ou à un endroit où le dépassement est interdit
 - De circuler sur une autoroute ou ses voies d'accès

PASSAGE POUR PIÉTON

Lorsqu'un piéton s'engage ou manifeste clairement son intention de traverser, vous devez immobiliser votre véhicule pour permettre au piéton de traverser. Les cyclistes doivent également accorder la priorité aux piétons.

Amende de 100 \$ plus les frais.



INTERVENTION D'URGENCE QUOI FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

Être l'un des premiers témoins d'un accident de la route peut parfois être impressionnant et stressant.

Voici quelques éléments clés à garder en tête si cette situation vous arrive.

1 RESTEZ CALME

Le fait de garder votre sang-froid vous permettra d'intervenir convenablement et de ne pas empirer la situation.



2 ASSUREZ-VOUS D'ÊTRE EN SÉCURITÉ

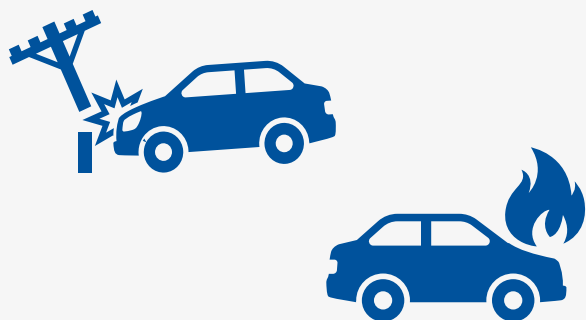
Ralentissez prudemment et stationnez votre véhicule en bordure de la route, loin de tout danger et en ne gênant pas l'accès aux secours. Allumez vos feux de détresse dès le ralentissement.



3 ALERTEZ LE 9-1-1

Il faut composer le 9-1-1 le plus rapidement possible. Il ne faut jamais penser qu'une autre personne les aura déjà prévenus. Lors de l'appel, il faut être bref et précis en transmettant l'information suivante :

- le lieu précis de l'accident ;
- le nombre et le type de véhicules impliqués ;
- le nombre, l'état apparent et la situation des victimes ;
- l'existence de facteurs aggravants (incendie, carburant sur la chaussée, route bloquée, odeur suspecte, véhicule tombé à l'eau, etc.)



4 FAITES CE QUE VOUS POUVEZ!

Si votre formation de secourisme n'est pas à jour et que vous n'êtes pas certain de ce que vous devez faire, rassurez simplement la victime en attendant les secours que vous aurez préalablement appelés. Si vous êtes prêts à intervenir, gardez en tête les éléments suivants :

- Laissez les victimes dans les véhicules, sauf en cas d'incendie ou autre risque. Invitez-les à ne pas bouger, surtout la tête. Toutefois, si une victime ne respire plus, sortez-la du véhicule et débutez les manœuvres de RCR.
- Ne déplacez pas le ou les blessés, sauf en cas de nécessité immédiate : explosion, incendie, risque vital réclamant les manœuvres de réanimation cardiorespiratoire.
- Ne donnez pas à boire aux victimes et s'il s'agit d'un motocycliste, ouvrez la visière mais ne retirez jamais son casque.



QUI JOINDRE? QUI EST RESPONSABLE?

Certaines routes sont sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec, bien qu'elles se trouvent sur le territoire de la Ville de Mercier. Comment faire pour s'y retrouver ?

EN CAS D'ACCIDENT, COMPOSEZ LE 9-1-1.

Les policiers et les pompiers de Mercier sont là pour répondre aux appels d'urgence.

À noter que les pompiers sont premiers répondants, ce qui signifie qu'ils peuvent intervenir auprès des blessés en attendant l'arrivée des paramédicaux.



TERRITOIRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

- Boulevard Saint-Jean-Baptiste – Route 138 (sauf les trottoirs et la piste cyclable)
- Rue de l'Église
- Boulevard Sainte-Marguerite, entre la rue de l'Église et le rang Saint-Isidore
- Rang Saint-Isidore

Ces routes sont sous l'entière responsabilité du ministère des Transports du Québec. Feux de circulation, entretien, nids-de-poule, déneigement, nettoyage des rues, etc.

TERRITOIRE DE LA VILLE DE MERCIER

- Toutes les autres rues et routes du territoire
- Trottoirs et piste cyclable du boulevard Saint-Jean-Baptiste



VILLE DE MERCIER

- **Guichet unique de Mercier**
 - 450 691-6090, option 1
 - guichet.unique@ville.mercier.qc.ca
- **Urgences travaux publics**

Si une situation urgente hors des heures normales de bureau nécessite une intervention immédiate (un bris d'aqueduc, par exemple), composez le 450 691-6090, option 2 (ligne d'urgence de la Direction des travaux publics et du génie).

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

- **Téléphone**
 - Partout au Québec : 511
- **Internet (formulaire en ligne)**
 - www.transports.gouv.qc.ca/nous-joindre